



Présentation AVF

Qu'est-ce que l'aide AVF (Aide aux Vacances Familles)

Pour aider les familles à partir en vacances, les Caf proposent à leurs allocataires, sous condition de ressources, une Aide aux Vacances Familles (AVF) en tiers payant. La famille ne paie que le reste à charge une fois son aide déduite.



1. La famille reçoit la **notification d'aide aux vacances**



2. La famille se connecte sur le site VACAF (www.vacaf.org) pour **sélectionner son lieu de vacances**



3. La famille **téléphone à la structure**



4. La structure **calcule le montant d'aide** sur le site VACAF



5. Le séjour est validé par le **versement des arrhes** par la famille



6. La famille s'acquitte du **reste à charge selon vos Conditions Générales de Vente (CGV)**



7. Une fois le séjour effectué, réception dématérialisée de **la facture acquittée** par VACAF et **paiement de l'aide à la structure de vacances**

